

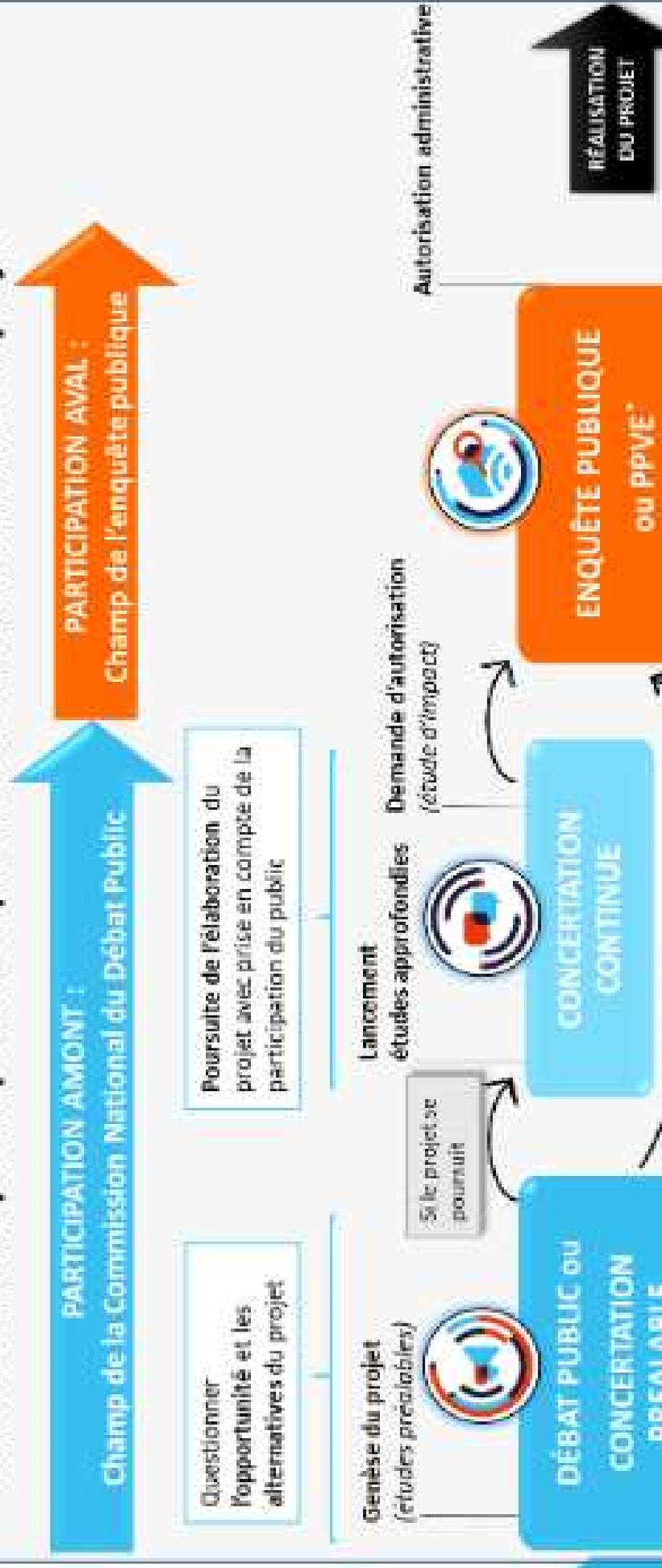
MA PAROLE A DU POUVOIR

**LA CONCERTATION PREALABLE SUR LE
PROJET GEORGES BESSE II**

2. La participation au processus décisionnel

La concertation préalable se situe en amont des procédures d'autorisation (Aarhus Art 6-4, Déclaration d'intention)

Continuité de la participation du public lors de l'élaboration d'un projet



Les acteurs de la concertation préalable

ORANO

LA CNDP

LES GARANTS DE LA CONCERTATION

LE PUBLIC

Les grandes étapes d'une concertation préalable

La mission du/de la garant.e est « balisée » par des actions concrètes et des échanges avec la CNDP. Ces actions diffèrent selon la procédure

